



2013

Projet Educatif et Pédagogique



Maison de l'Enfance de Plougonvelin

Mezou Vilin

29217 Plougonvelin

Téléphone : 02 98 48 27 54

Courriel : maison.enfance@plougonvelin.fr

PROJET EDUCATIF

SOMMAIRE

I - <u>PRESENTATION DE LA COMMUNE</u>	page 3
1° Equipements existants	
2° Le centre de loisirs sans hébergement	
II - <u>LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA COMMUNE</u>	page 4
Les encadrants	
III - <u>LE C.L.S.H</u>	page 5
1° Le public accueilli	
2° L'emploi du temps de la garderie	
3° Les budgets	
4° Les prix pour les parents	
5° La liste des moyens	
5.1° Les moyens matériels	
5.2° Les moyens humains	
IV - <u>L'EVALUATION</u>	page 10
V - <u>LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u>	page 10
1° La socialisation	
Les objectifs et les moyens	
2° L'autonomie	
Les objectifs et les moyens	
3° Les rythmes de vie	
Les objectifs et les moyens	

I- PRESENTATION DE LA COMMUNE

Située à la pointe du Finistère, PLOUGONVELIN fait partie de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Région relativement riche, le Pays d'Iroise vit grâce à la complémentarité de l'agriculture à l'intérieur des terres et du tourisme sur la frange côtière densément peuplée.

Commune littorale, PLOUGONVELIN a orienté depuis plusieurs années sa politique de développement économique sur l'industrie touristique.

Dès 1990, la Commune a bénéficié d'un contrat de station Etat-Région qui lui a permis d'aménager la plage du Trez-Hir en dotant ce secteur d'équipements divers :

- un centre nautique municipal (station voile)
- une piscine éducative et de remise en forme (aquagym)
- un office de tourisme municipal

Station balnéaire réputée, PLOUGONVELIN bénéficie de l'influence de BREST, par l'implantation de plus de 1000 résidences secondaires, un bon accroissement démographique, et l'afflux massif des familles pendant le temps des loisirs.

1°/ EQUIPEMENTS EXISTANTS :

Cet attrait a amené la création d'une trentaine d'associations dans les domaines sportifs, culturels, etc., et la municipalité est confrontée à une évolution constante des effectifs dans les différentes écoles.

☛ Les équipements existants :

- Un groupe scolaire public comprenant un effectif total de 226 élèves
Avec 4 classes maternelles (91 élèves)
Et 5 classes primaires (135 élèves)
- Une école privée comprenant un effectif total de 141 élèves
Avec 2 classes maternelles (64 élèves)
Et 4 classes primaires (77 élèves)
- Une cantine municipale (repas préparés par le personnel communal)
- Une bibliothèque municipale
- Un cinéma (géré par une association)

- Un centre multimédia équipé de micro-ordinateurs, internet, accessible aux administrés, aux scolaires, aux associations... sous la surveillance d'un animateur.
- Un centre de loisirs aquatiques à eau de mer
 - Avec * parc ludique (toboggan, jeux aquatiques)
 - * piscine sportive (grand bassin, fosse de plongée)
 - * espace remise en forme (sauna, salle de musculation...)
- Une maison de l'enfance, regroupant l'Accueil Collectif de Mineur, une halte-garderie, une Crèche, etc.

2°/ LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

L'île aux Pitchounes, créée depuis plusieurs années, était gérée par une association.

Confrontée à de graves problèmes financiers, l'activité a cessé en juin 1999. La municipalité a exprimé le souhait que cette activité puisse être assurée à la rentrée scolaire suivante. Un ALSH communal a donc été mis en place (ouverture 23/08/1999) afin de permettre la continuité de ce service à la population pour l'accueil des 3/12 ans.

II- OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA COMMUNE

Le CLSH et la garderie périscolaire sont des lieux d'accueil, de convivialité, ouverts à tous les enfants scolarisés ayant ou non un mode de garde.

Ils sont un espace d'apprentissage de la CITOYENNETE et de l'AUTONOMIE, où seront mis en pratique les principes de la vie collective, de la responsabilité (droits et devoirs) et plus généralement de la familiarisation à la vie démocratique.

L'article 7 de la Déclaration des Droits de l'enfant (1959. ONU) rappelle que :

" L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit."

La commune de PLOUGONVELIN a la volonté de promouvoir et de rechercher les moyens de mettre en œuvre un projet éducatif qui renforce le respect des règles éthiques de la vie en commun.

L'action pédagogique est portée sur l'apprentissage des savoirs indispensables à la communication et à l'intégration dans la société. Sont ainsi privilégiées les activités liées à l'expression écrite, orale, artistique, picturale, corporelle. Les actions sont riches et diversifiées, en accord avec la psychologie de l'enfant et en fonction de sa tranche d'âge.

Les encadrants :

Les animateurs, sous la responsabilité du Directeur, seront garants de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Ils veilleront :

- au respect des consignes de sécurité, et des rythmes de l'enfant.
- au respect des droits de l'enfant : toute brutalité, humiliation pourra être poursuivie juridiquement et pénalement.
- à l'attitude de l'enfant au sein du groupe, afin que ce dernier s'y sente à sa place.
- à la mise en place du projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative.

III - LE C.L.S.H

1°/ LE PUBLIC ACCUEILLI :

Le C.L.S.H accueille les enfants de 3 à 12 ans. La moyenne des enfants accueillis ces 3 dernières années au C.L.S.H était de 30 enfants. Les mercredis et les vacances scolaires, le C.L.S.H reçoit tous les jeunes en centre de loisirs, sur leur temps de loisirs, et des activités spécifiques seront proposées à tous les enfants présents dans le centre.

2°/ L'EMPLOI DU TEMPS DE L'ALSH :

Le centre est ouvert toute l'année.

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Matin : 7H00 à 8H45

Après-midi 16H30 à 19H00

CENTRE DE LOISIRS :

Pendant toute l'année les mercredis de 7H00 à 19H00

Et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7H00 à 19H00

Déroulement d'une journée :

L'ACCUEIL :

De 7H00 à 9H00 les enfants sont accueillis au centre

LE GOUTER DU MATIN :

De 09H30 à 10H00 Collation

ACTIVITE :

De 10H00 à 11H45 une activité ludique, sportive ou une sortie.

LE REPAS :

De 12H00 à 13H00 Repas

TEMPS CALMES ET ACCUEIL DE L'APRES MIDI :

De 13H00 à 14H00 temps calmes et accueil des enfants qui arrivent uniquement l'après-midi

ACTIVITE :

De 14H00 à 16H00 une activité ludique, sportive ou une sortie pédagogique, leur sera proposée.

GOUTER :

De 16H00 à 16H30 goûter

TEMPS CALMES ET DEPARTS :

De 16H30 à 19H00 activités calmes et libres (lecture, jeux de société, jeux d'extérieurs, ...)

5°/ LISTE DES MOYENS :**5.1°/ LES MOYENS MATERIELS*****LES LOCAUX***

Le local du CLSH est communal, il est situé rue Mézou Vilin, entre l'école publique et l'école privée.

Il y a 4 salles pour :

- les activités spécifiques :
 - * Art plastique et artistique.
 - * Cuisine (gâteau, dessert, ...), inaccessible aux enfants s'il n'y a pas d'adulte.
 - * Bibliothèque
 - * Jeux collectifs, ...
- les goûters
- les temps de concertation
- les rangements (matériels sportifs, pédagogiques, etc., ...)
- La sieste.

L'HYGIENE

- Sanitaires intérieurs
 - Toilettes adultes/enfants, plus deux toilettes pour handicapés moteur.
- Concernant les repas ils sont pris à la cantine de l'école et le personnel communal prépare les repas.

L'AMENAGEMENT EXTERIEUR

Un espace clos de pelouse, et bitumé, entoure le CLSH.

Le CLSH à la possibilité également d'utiliser les locaux de l'école publique, c'est à dire la cour de l'école, la salle de repos, la salle de motricité et la salle d'Arts Plastiques.

LE MATERIEL

* le petit matériel pour toutes activités manuelles, plastiques et des jeux d'extérieurs (vélos, trottinettes, ballons, diabolos, raquettes, ...).

5.2°/ LES MOYENS HUMAINS

- 1°/ Embauche d'animateurs (BAFA)
- 2°/ Les réunions
- 3°/ Partenariat (organismes, structures, personnes individuelles)
- 4°/ Personnel communal
- 5°/ Personnes extérieures

1°/ Les embauches :

- Personnes avec de l'expérience et sans expérience possédant le BAFA, ou un BAFA en cour.

- Besoin d'une l'équipe d'animateurs polyvalente et disposant de techniques d'animation (sportives, activités scientifiques et techniques, musique, bricolage, etc.)

- Nécessité de faire appel à des vacataires spécifiques (Brevet de Surveillant de Baignade, ...)

Tout le personnel sera prévenu de l'interdiction formelle du fumer devant les enfants et dans les locaux.

2°/ Les réunions :

Pour les parents : réunions d'informations (séjours, ...)

Pour les animateurs : réunions en début et fin de semaine pour le projet d'animation et les bilans.

3°/ Le partenariat :

Le partenariat n'a de sens que dans un échange où les ressources propres de chacun sont reconnues et utilisées.

Le nombre d'intervenants est important et chacun doit apprendre à reconnaître ce qu'il peut apporter à l'action partenariale (ex. Connaissance de la population, connaissances techniques...)

Etre capable de mobiliser ses ressources au service de l'objectif commun et de tenir compte des ressources de l'autre partenaire.

4°/ Les partenaires communaux :

Mairie : service culturel (Bibliothèque, Fort de Bertheaume...)
Sport (centre nautique, matériel, structures, intervenants...)
Camping (Bertheaume, Iroise...
Jeunesse (centre multimédia...) conseil municipal jeunes, foyer des jeunes
(Accueil Ados du Conquet), enfance

PARTENAIRES EXTERIEURS :

=> Association "Survie enfants du Pérou"

Le projet de cette association est l'assistance urgente et directe aux enfants des pays pauvres d'Amérique Latine.

=> Association "Club retraités Saint-Gwenaël"

Après-midi récréatives pour les personnes âgées et isolées. Permettre la rencontre inter générations.

INTERVENANTS CULTURELS :

=> Association Club Féminin "Les mains agiles"

Participer aux divers ateliers : bricolage, bois, étain, tissu.....

=> Association "L'Atelier"

Dessin, peinture, sculpture pour débiter ou se perfectionner

=> Association "Euphonia"

Promouvoir la musique en milieu rural : piano, guitare, flûte à bec...

=> Association "des Amis de Saint-Mathieu"

Sauvegarde du patrimoine archéologique, historique et artistique de la commune
de
PLOUGONVELIN

=> Association "Beg An Douar"

Objectif : faire revivre et connaître le folklore breton et spécialement celui du
Pays d'Iroise

=> Association "Cercle d'histoire Locale"

=> Association "Les Allumés de la grande toile"

INTERVENANTS SPORTIFS :

=> Association "BIBASIS"

Gymnastique pour enfants

=> Association cyclotourisme Plougonvelinoise

=> **Association "Badminton"**
pour petits et grands

=> **Association "Union Sportive Plougonvelinoise" Football**

INTERVENANTS DIVERS :

C.L.S.H des communes alentours

- Le personnel communal :

- . Transport
- . Restauration
- . Technique/régie
- . Magasin
- . Point info jeunesse (Saint-Renan)
- . C.C.A.S
- . Service communication
- . Administratif
- . Reprographie
- . Accueil

- Les personnes extérieures :

Ce sont toutes les personnes que l'on contacte pour l'organisation des sorties, pique-niques, mini-camps, visites pédagogiques (les loueurs de VTT, les prestataires d'activités : poney-Club, etc.)

Les parents : Relations importantes pour la bonne intégration du jeune

Informers les parents, durant les :

- pots d'accueil
- fêtes, spectacles
- portes ouvertes au moment de l'ouverture
- expositions
- questionnaires
- Envoyer des documents : lettres avant et après le séjour, le Projet Pédagogique, etc.

Les informer également sur :

- les horaires
- les activités
- le projet pédagogique
- les encadrants, etc.

IV – L’EVALUATION

Après chaque activité les animateurs comme le directeur doivent être capables d’évaluer si les objectifs qu’ils s’étaient fixés par rapport à l’activité choisie et au projet pédagogique ont été atteints.

Pour cela nous mettons en place des réunions hebdomadaire permettant de faire le bilan des activités de la semaine. Pendant ces réunions les animateurs s’auto-évalueront, mais il y aura également discussion sur les moyens de chacun à organiser l’activité, à motiver les enfants et à les garder pendant les animations pour qu’ils réussissent leur projet.

Nous aurons également la possibilité d’interroger les enfants sur leur ressenti tout au long de leur activité.

V - LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les buts du CLSH seront atteints en favorisant trois grands objectifs généraux :

1°/ LA SOCIALISATION

- les objectifs
- les moyens

2°/ L’AUTONOMIE - LA RESPONSABILITE

- les objectifs
- les moyens

3°/ LES RYTHMES DE VIE

- les objectifs
- les moyens

Ces trois objectifs généraux : la socialisation, l'autonomie, la responsabilité et les rythmes de vie sont à développer pour l'enfant vis à vis de lui-même et des relations qu'il établit avec les autres enfants, les adultes et son environnement.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont aussi :

- l'organisation de la vie quotidienne au sein du CLSH
- la mise en place de projets d'animation à court, moyen et long terme (journée, semaine, mois ou années)
- les animations spécifiques (sorties, activités sportives, manuelles, etc.)

1°/ LA SOCIALISATION

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p><u>LE RESPECT</u> : L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être capable d'avoir un langage commun à tous pour une meilleure cohérence dans le groupe - avoir une tenue vestimentaire adéquate aux activités pratiquées et une bonne hygiène - avoir une attitude physique correcte (attention aux gestes et provocations) - respecter les générations (enfants, personnes âgées, adultes), ne pas se moquer - être capable de respecter les biens matériels publics ou privés (structures) (détérioration : non respect de l'environnement, respect du matériel pédagogique sportif et autre). - respecter la nourriture - ne pas gaspiller - goûter à toutes nouvelles saveurs - saveurs inconnues <p><u>AIDER AUTRUI</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enfant doit être capable de soutenir, venir en aide et ne pas se moquer ex : une entraide dans une activité et dans la vie quotidienne. 	<p>Etablir des règles de vie respectées par tous et pour tous y compris par les adultes.</p> <p>Avoir à notre disposition un bloc sanitaire lavabo qui permette de se laver les mains, de se brosser les dents après les repas, travail autour de la prévention et l'hygiène corporelle.</p> <p>Travailler en partenariat (association "Club retraités Saint-Gwenaël...)</p> <p>Repas à thème, activités culinaires, semaine du goût. Préparer les repas sur les campings, barbecues, fêtes, soirées.</p> <p>Par le biais des activités bricolages, activités, grands jeux, lecture, écriture, de partenariat (associations.....)</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p><u>ACCEPTER LES DIFFERENCES CULTURELLES ET SOCIALES</u> :</p> <p>L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir partager sa culture et ses traditions - Etre équitable (égalité entre tous les jeunes) (Attention aux préjugés, images fausses) - Accepter les différences physiques et psychologiques (handicaps, problèmes psychologiques etc.) 	<p>Au travers des activités (culinaires, musicales, danses, expositions, visites et rencontres....).</p> <p>Cela nécessite des endroits adaptés pour la pratique de ces activités, d'une salle cuisine et d'une salle polyvalente.</p> <p>Des moyens financiers qui nous permettent d'effectuer des sorties avec les jeunes (expositions,</p>

<p><u>VIVRE EN COLLECTIVITE SANS LA SUBIRE</u></p> <p>L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre capable de s'intégrer dans le CLSH et dans le groupe (qu'il puisse s'exprimer, prendre la parole, donner son avis.....)- Etre ouvert vers l'extérieur proche (familial, scolaires, loisirs...) mais aussi apprendre à connaître la société dans laquelle il vit.	<p>musées, partenariat avec les associations)</p> <p>Installer des coins de discussion. Etablir à différents moments de la journée des groupes d'âges ou des petits groupes, donner la possibilité au groupe de s'exprimer auprès de l'équipe d'animation, par le biais des activités ou dans les moments de l'activité quotidienne.</p> <p>Repérer ou découvrir sa ville, connaître les structures (bibliothèque, complexes sportifs, fort de Bertheaume, etc.) savoir comment elles fonctionnent et comment les utiliser.</p>
--	---

2°/ L'AUTONOMIE - LA RESPONSABILITE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p><u>S'exprimer :</u></p> <p>L'enfant peut donner son avis, prendre des décisions, participer à la vie du CLSH (proposer des jeux, des animations....)</p> <p><u>Agir seul :</u> L'enfant doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se prendre en charge dans certaines tâches matérielles spécifiques. <p>Le responsabiliser dans ses actes quotidiens (repas, hygiène....)</p> <ul style="list-style-type: none"> - se repérer dans le temps et l'espace - choisir des activités en fonction de son envie - être acteur de ses loisirs - être capable de mesurer les conséquences de ses actions, c'est à dire qu'il puisse avoir une réflexion sur l'action réalisée ou à réaliser. <p><u>Activité +</u> Projets, objectifs ratées réalisations, relationnel relationnel (solidarité, respect) Matériel : entretien dégradations réparations.</p> <p><u>Activité -</u> Projets, réalisations non abouties, conflit Matériel : vols.</p>	<p>Mise en place de temps de concertation au sein du groupe d'âge et en grand groupe (à l'accueil, repas, différents moments de la journée...)</p> <p>Etablir des règles pour le rangement des salles de jeux, pendant les repas, ...</p> <p>Dans le moment de vie quotidienne l'enfant a le droit de se déplacer seul ou avec ses copains. Laisser la liberté aux enfants de pouvoir jouer seul ou avec ses copains. Aménager son espace de loisirs et son temps de loisir avec l'équipe d'animation, avec le groupe d'âge.</p> <p>Faire des bilans des actions passées, qu'elles soient positives ou négatives.</p>

3°/ LES RYTHMES DE VIE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p>- Permettre aux enfants de se sentir en vacances, dans un cadre sécurisant et agréable, de pouvoir se reposer, s'isoler, se ressourcer mais aussi de discuter, rencontrer d'autres jeunes.</p> <p>- Permettre aux jeunes de prendre leur repas dans un contexte convivial et agréable.</p>	<p>Aménager ensemble cet endroit pour qu'il soit convivial et agréable. Avoir une structure adaptée aux 3-12 ans avec des salles de référence aménagées confortablement et fonctionnelles, que les jeunes puissent s'y installer, déposer leurs affaires sans crainte, écouter de la musique, pouvoir lire ou faire de jeux de société.</p> <p>Qu'ils puissent manger ou boire une collation le matin entre 9h30 et 10H00 et au moment du goûter.</p> <p>En débattant sur les menus de leur repas, mais aussi en organisant des activités culinaires.</p> <p>En favorisant les petits groupes en responsabilisant les enfants à chaque table pour que le repas se déroule calmement.</p>

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

I - LE BUT DU PROJET PEDAGOGIQUE page 16

II - LE PROJET PEDAGOGIQUE page 16

1°/ Le thème du projet pédagogique

2°/ Les enfants concernés

3°/ Les objectifs du projet pédagogique

4°/ L'articulation du projet pédagogique

4.1°/ Définition de la communication

4.2°/ La méthode de découverte

I - LE BUT DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le CLSH est un lieu de détente où l'enfant doit passer d'agréables vacances à un rythme qui lui est propre, tout en lui procurant une sécurité affective et physique, sans discrimination raciale, sociale ou culturelle.

Le CLSH doit permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie. Cette autonomie est liée à la possibilité que l'enfant aura d'agir, de prendre conscience de ses capacités, et de prendre des responsabilités.

Tout ceci l'aidera à s'intégrer dans la société et à lui donner les meilleurs atouts.

II - LE PROJET PEDAGOGIQUE

Il n'y a pas à choisir ou à opposer l'école, la famille et le centre de loisirs, mais il y a à considérer que les uns et les autres sont indissociables et sont nécessairement complémentaires pour le développement et l'épanouissement de l'enfant.

C'est pour cette raison que le travail d'équipe est indispensable.

1°/ LE THEME DU PROJET PEDAGOGIQUE :

Le thème retenu pour le CLSH est la **découverte de l'environnement** (la nature), grâce au milieu marin et au milieu rural, ce projet peut être riche d'expériences nouvelles dans la commune de PLOUGONVELIN ou dans les communes alentours.

2°/ LES ENFANTS CONCERNES :

Le CLSH accueille des enfants de 3 à 12 ans. Dans la mesure du possible, compte tenu de la fréquentation du centre, nous constitueront des groupes d'âge différents.

Afin de ne pas mettre les enfants en échec et respecter leurs rythmes, deux tranches d'âges ont été mises en place : Les Mouettes (3 à 6 ans) et les Goélands (7 à 12 ans). Les activités sont adaptées à ces deux tranches d'âges et des animateurs référents sont ainsi nommés.

Le CLSH doit tout mettre en œuvre pour permettre aux enfants de se développer le plus harmonieusement possible dès leur plus jeune âge. Cependant le rythme collectif ne doit pas passer avant le rythme individuel. Notre projet pédagogique concerne aussi bien les enfants de 3 à 6 ans que ceux de 7 à 12 ans.

3°/ LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE :

Pour chaque objectif ci-dessous, il appartiendra à l'équipe éducative d'adapter les modalités pédagogiques en fonction de l'état de développement intellectuel, affectif et psychomoteur de chaque enfant.

=> Leur faire prendre conscience et les entraîner à réagir dans leur environnement immédiat (le CLSH, la salle de classe, leur maison, la rue...);

=> Faire découvrir et expérimenter par les enfants leur environnement : les milieux qui les entourent et dans lesquels ils vivent ;

=> Leur permettre de réagir et d'être acteurs dans le projet pédagogique ;

=> Leur donner l'envie et les moyens d'être en harmonie avec la nature et la respecter ;

=> Leur donner les moyens matériels et intellectuels de s'insérer dans la société tout en préservant le milieu naturel.

4°/ L'ARTICULATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :**4.1°/ DEFINITION DE L'ENVIRONNEMENT**

Ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquels les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent (cf. : Petit Robert).

Pour notre projet :

=> Le milieu marin

=> Le littoral

=> Le village

=> L'arrière pays

=> Les activités humaines (le tourisme, l'agriculture, pêche, etc.)

=> Le milieu culturel

=> Les voies de communication

=> L'organisation communale et intercommunale.

4.2°/ LA METHODE DE DECOUVERTE

Nous proposons que les enfants découvrent et définissent par eux-mêmes les différentes facettes de leur environnement, telles qu'indiquées ci-dessus.

Cette activité de spécification nous permettra ensuite d'entrer dans les détails de la découverte et de structurer leurs repères.

PROJET D'ANIMATIONS : LES MOYENS

S O M M A I R E

INTRODUCTION page 19

I – LE PROJET DES DIFFERENTES ACTIVITES AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT
..... page 19

1°/ le milieu marin

2°/ le littoral

3°/ le village

4°/ l'arrière pays

5°/ les activités humaines

6°/ le milieu culturel

7°/ les voies de communication

8°/ l'organisation communale et intercommunale

II – ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES page 21

Les différentes activités seront proposées aux enfants en début de mois suivant un planning (Affichage dans l'ALSH et sur le site internet de la Mairie).

Les enfants pourront s'inscrire en fonction de leur choix.

Les activités seront faites en fonction des rythmes des enfants, il est donc possible que toutes les animations proposées dans ce projet ne soient pas mises en place.

AUCUNE DES ANIMATIONS PROPOSEES NE SERA OBLIGATOIRE

I – LE PROJET DES DIFERENTS ACTIVITES AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT :

1°/ LE MILIEU MARIN :

- baignades en mer (l'été, assisté par un animateur BAFA disposant de son brevet de Surveillant de Baignade)
- jeux sur la plage
- atelier « d'apprentissage » des marées, des vents, de la météorologie, des animaux marins,

☞ Développement de :

- la confiance en soi
- la coordination gestuelle
- ses capacités physiques
- la socialisation
- l'esprit d'équipe
- l'ouverture d'esprit (compréhension, éveil)

2°/ LE LITTORAL :

- pêche à pied (Initiation au respect de la faune et de la flore)
- réalisation d'un aquarium suite à la pêche à pied
- promenades sur le littoral et découverte de la flore et des arbres spécifiques au littoral
- visite d'un phare
- ramassage des déchets sur les plages (En partenariat avec la Fondation Surf Rider)

☞ Développement de :

- l'ouverture d'esprit - éveil
- la citoyenneté
- du respect de son environnement et de l'écologie (Initiation Citoyenne)

3°/ LE VILLAGE :

- promenades
 - élaboration du plan du village
 - atelier d'orientation
 - atelier photos avec thème
 - découverte des changements dans le village au cours des années
- (ex. : lavoirs)

☞ Développement de :

- la connaissance de son lieu d'habitation
- la socialisation
- l'esprit de recherche

4°/ L'ARRIERE PAYS :

- promenades découvertes : comment se caractérise l'arrière pays : bois, cultures, friches, rivières...
- découverte de la végétation (fabrication d'un herbier).
- ramassage de bois mort pour fabrication d'objets
- intervention d'un éducateur nature

☞ Développement de :

- la capacité d'observation
- du sens esthétique
- l'aptitude manuelle

5°/ LES ACTIVITES HUMAINES :

- Le tourisme, l'agriculture, la pêche, etc.
- découverte de l'adaptation du village au tourisme (repérer les lieux, les commerces...)
 - visite de l'office du tourisme
 - visite de fermes
 - visite d'un port de pêche
 - réalisation de plantations

☞ Développement de :

- regard porté sur les autres
- la socialisation
- du sens économique

6°/ LE MILIEU CULTUREL :

- atelier conte à la bibliothèque
- atelier danse bretonne
- visites des monuments
- séances cinématographiques

- rencontres intergénérationnelles (ex : l'association « Cercle d'Histoire Locale »)

☞ Développement de :

- racines et de l'appartenance régionale
- l'esprit critique et citoyen

7°/ LES VOIES DE COMMUNICATION :

- itinéraire en autocar
- suivi de la confection d'une carte de cet itinéraire
- comparaison avec la carte routière
- élargissement de l'étude de Brest au Conquet
- découverte des différents types de voies de communication

☞ Développement de :

- l'orientation
- la compréhension des échanges

8°/ L'ORGANISATION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE :

- visite de la Mairie (et son fonctionnement)
- visite des différents services communaux
- rencontre avec un élu communal
- rencontre avec un responsable de la CCPI (Communauté de Communes du Pays d'Iroise)
- visite de la déchetterie

☞ Développement de :

- l'apprentissage des règles de vie
- la citoyenneté
- la socialisation

III - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Elles seront pratiquées à titre d'initiation et de sensibilisation, dans un esprit ludique.

Dans le cadre de la législation Jeunesse et Sport en vigueur, et selon la technicité, elles seront encadrées par du personnel qualifié.

- sport collectif
- sport individuel
- grands jeux

☞ Développement de :

- la découverte de ses capacités physiques
- la connaissance de son corps
- la coordination gestuelle
- respect mutuel, respect d'autrui, valeurs sportives
- l'esprit d'équipe
- la motivation.